

POINT SUR LE CONSEIL PERMANENT DE SEPTEMBRE 2014

Le 24 septembre dernier, j'ai présidé une importante séance du Conseil Permanent et je souhaitais vous en rendre compte personnellement.

Cette séance était importante en premier lieu car elle a permis au Commissaire du Gouvernement de présenter les nouvelles dispositions de la loi d'avenir agricole pour ce qui concerne les ODG et l'INAO.

EDITO

Sommaire

Cette loi vient d'être définitivement adoptée et confirme plusieurs avancées très significatives qui renforcent les missions de l'Institut concernant la protection des terroirs en particulier.

Edito.....p.1

C'est le témoignage, à la fois de l'importance de notre organisation pour participer à la construction de l'avenir de l'agriculture française, et de la confirmation que notre approche collective des terroirs répond pleinement à l'actualité des attentes sociétales autour des thématiques de cette protection des terroirs et de l'agro-écologie.

La vie de l'INAO :

Nous reviendrons plus en détail sur les diverses conséquences de cette loi pour l'INAO et les ODG, dès la publication des textes d'application.

**L'évolution des droits
INAO p.2**

Après de longs mois de discussions constructives, deux autres signes forts ont été apportés à l'occasion de ce Conseil Permanent.

**Loi d'avenir agricole et les
Conséquences pour
l'INAO.....p.2**

L'un par les services de l'Etat, lorsque le Ministère de l'Agriculture a confirmé l'attribution (aujourd'hui concrétisée) d'une dotation budgétaire exceptionnelle pour prendre en charge les engagements liés à la restructuration de nos implantations territoriales : en versant 150 000 euros supplémentaires à l'INAO pour assumer notamment les conséquences sociales de cette restructuration, le ministre de l'Agriculture tient ses engagements et je le remercie.

Les SIQO en France :

Et du côté professionnel, un accord a pu être trouvé pour organiser l'évolution des « droits INAO » pour les années 2015, 2016 et 2017 sur les bases suivantes :

**Point sur le dispositif en
matière de contrôles...p.3**

- la poursuite et la consolidation des différents chantiers de modernisation de l'Institut doivent se poursuivre notamment pour renforcer sa capacité d'expertise technique et juridique, pour simplifier ses procédures, pour être plus réactif face aux attentes professionnelles,
- la refonte des bases de calculs des droits acquittés par les différentes familles professionnelles sera engagée par le Conseil Permanent fin 2016, pour aboutir à une répartition plus équilibrée à partir de 2018,
- différentes situations, localement ou sectoriellement inadaptées, seront réglées dès 2015 si possible (dossier « farine » par exemple), et nous poursuivrons nos efforts de recherche d'économies et d'efficacité,
- dans l'immédiat, et pour la période 2015, 2016, 2017, les taux d'augmentation, par rapport à l'année 2012, évolueront comme suit. ([Tableau Conseil Permanent](#)).

**Sortie des chiffres-clés
2013 pour les produits
laitiers et les viandes ..p.3**

Finale de labour 2014..p.3

**Foire de Châlons-en-
Champagne.....p.3**

**Bilan de l'opération « Fête-
moi Signes ».....p3**

Je remercie très vivement tous les membres du Conseil Permanent qui, sans abstention et à l'unanimité, ont approuvé ce dispositif ; il doit être maintenant soumis à chaque Comité national avant que le texte réglementaire qui en découle soit soumis à l'approbation définitive du prochain Conseil Permanent.

**Journées européennes du
Patrimoine 2014.....p.3**

Cela traduit un esprit de responsabilité et de confiance dans l'avenir de l'établissement qui sera, j'en suis sûr, partagé par les pouvoirs publics.

**Evaluation et suivi de la
qualité supérieure des
labels rougesp.3**

C'est également un signe fort vis-à-vis des agents de l'INAO et de leur capacité à prendre en compte les priorités d'aujourd'hui et de demain.

Dans un environnement économique difficile et après une longue période de profondes mutations, j'ai la conviction que c'est ensemble, dans ce lieu unique qu'est l'INAO qui réunit en son sein toutes les compétences, que nous pourrons continuer à œuvrer efficacement au service de nos signes d'origine et de qualité.

Jean-Charles ARNAUD
Président du Conseil Permanent de l'INAO

jeudi 9 octobre 2014 – Lettre de l'INAO



L'évolution des droits INAO

Le Conseil permanent a approuvé à l'unanimité et sans abstention le principe d'une réévaluation progressive des taux du droit établi au bénéfice de l'INAO. En effet, ce vote permettra de stabiliser pour les 3 années à venir les ressources issues de ces droits.

Cette augmentation représentera :

- en 2015 : + 7 % par rapport à 2012 (5,4% par rapport à 2014),
- en 2016 : + 7 % par rapport à 2012 (5,1% par rapport à 2015),
- en 2017 : + 6 % par rapport à 2012 (4% par rapport à 2016).

Cette décision sera traduite en projet d'arrêté interministériel fixant les taux par SIQO. Celui-ci sera présenté à chaque Comité national pour avis, et soumis enfin au prochain Conseil permanent pour approbation en novembre 2014.

Loi d'avenir agricole et conséquences pour l'INAO

Après 11 mois de débats parlementaires, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a été définitivement adoptée. Les dispositifs de cette loi qui concernent l'INAO et les signes officiels de l'origine et de la qualité (SIQO) sont les suivants :

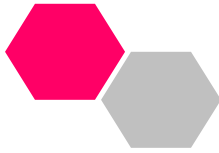
- Etablissement d'un droit d'opposition à l'enregistrement d'une marque portant atteinte à une appellation d'origine protégée ou à une indication géographique protégée ;

- Renforcement de la protection des territoires des SIQO avec des mesures spécifiques pour les indications géographiques, avec la participation des services de l'INAO aux commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Les modalités de mise en place de cette disposition feront l'objet de réflexions avec les services des DDT.

- Possibilité pour les ODG d'entrer dans le dispositif des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Renforcement des dispositions visant à la préservation des terroirs dans le cadre des cahiers des charges ;
- Protection vis-à-vis de l'utilisation commerciale de tout terme susceptible d'induire le public en erreur sur le fait qu'un produit bénéficie d'un SIQO ;
- Diverses mesures visant à renforcer la place de l'agriculture biologique ;
- Autorisation donnée au gouvernement de légiférer par ordonnance pour mettre le code rural et de la pêche maritime en conformité avec la réglementation européenne, afin de simplifier les procédures INAO et d'officialiser l'intégration de deux représentants du personnel de l'INAO au sein du Conseil permanent.

La préparation des ordonnances est engagée et la concertation sur la simplification des procédures va l'être prochainement.



Sortie des chiffres-clés 2013 pour les filières « Produits laitiers AOP » et « Viandes et Charcuterie »

La publication des chiffres-clés « [Produits laitiers AOP](#) » a été réalisée conjointement entre l'INAO et le CNAOL.

La publication des chiffres-clés « [Viandes et produits de charcuterie](#) » a été réalisée conjointement entre l'INAO et Fil Rouge/Sylaporc.

Foire de Châlons-en-Champagne 2014

A l'occasion de la journée dédiée aux signes officiels de la qualité et de l'origine qui s'est déroulée le 3 septembre dernier, une conférence intitulée « *Comment protéger nos territoires de qualité ?* » a été organisée. Elle a été l'occasion de présenter les objectifs respectifs des différents intervenants dans la gestion du foncier agricole et d'échanger sur leurs ambitions partagées.

Ont participé à cette conférence : Charles de Courson (député de la Marne), Jean-Luc Dairien (directeur de l'INAO), Benjamin Balique (Direction Départementale des Territoires de la Marne), Claude Maréchal (président du Scot Epernay) et Emmanuel Mannoury (Syndicat Général des Vignerons de Champagne).

Finale mondiale de labour 2014

Du 4 au 7 septembre 2014, aux côtés du Ministère de l'Agriculture, l'INAO a participé à la finale mondiale de labour intitulée « les Terres de Jim » à Saint-Jean d'Illac en Gironde. Les différents stands de l'événement ont accueilli près de 200 000 visiteurs ainsi que la visite du Premier Ministre et celle du Ministre de l'Agriculture.

Par cette action, l'INAO a montré sa volonté de poursuivre sa mission d'information et de mieux faire connaître les signes officiels.

Point sur le dispositif en matière de contrôles des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

[Les principaux changements induits par la nouvelle norme de contrôle NF EN ISO/CEI 17065](#)

Bilan Fête-moi signes 2014

Le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a réuni le 20 septembre 2014 au sein de son Ministère, 200 convives pour une Grande Table dédiée aux produits sous SIQO et à l'opération « Fête-moi Signes ». Cette action s'est appuyée sur le partenariat réalisé avec le Syndicat national de la restauration collective (SNRC), le Syndicat Restau'co et plusieurs enseignes du Groupe Flo dont Hippopotamus et les Grandes Brasseries.

Journées européennes du Patrimoine 2014

A l'occasion des Journées européennes du Patrimoine qui se sont déroulées les 20 et 21 septembre 2014, le Ministère de l'Agriculture a notamment mis en avant un parcours du goût où plusieurs ODG étaient présents pour faire connaître leurs produits sous signes officiels.

Evaluation et suivi de la qualité supérieure des labels rouges

De nouveaux documents sont à la disposition des professionnels :

- le contenu type d'un dossier « [Evaluation et suivi de la qualité supérieure](#) » pour les labels rouges ;
- la trame type d'un « [rapport d'analyses sensorielles pour le label rouge](#) » à destination des laboratoires d'analyse. Le document est accompagné d'un exemple « spaghetti aux œufs » et d'une note sur la statistique.

INAO – Institut national de l'Origine et de la Qualité

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 30003 - 93555 Montreuil sous bois – Contact : 01 73 30 38 14 / 01 73 30 38 78

Directeur de la publication : Jean-Luc DAIRIEN – Rédactrice en chef : Anne-Marie MATHERAT – Coordinatrice de la rédaction : Sophie LEPAGE